

Arrondissement de
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

Nombre de conseillers élus : 19

En présence de :

Nombre de conseillers
présents : 11

Guy FRANÇON
Cassandre JANVIER
Jean Claude MAZUEL
Huguette BADAR
Eric BONNAND
Jean Jacques MARNAT
Séverine MOULIN
Monique SANCHEZ
Alexandra TEYSSIER
Guy TISSEUR
Antonin BADAR
Excusés : Caroline BEAL
Jérôme COTE
Thierry DUMAS
Coralie CHAMARD
BOUDET
Nathalie TALER

Nombre de conseillers
représentés : 3

Procuration : Blandine VILLEMAGNE à Jean Claude MAZUEL
Olivier SAPET à Guy FRANÇON
Albert RAMBAUD à Guy TISSEUR
Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20240401 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023

- Fonctionnement : résultat de l'exercice 2023 = 508 983.87 €
- Résultat antérieur Fonctionnement : 1 336 762.78 €
- **Résultat de clôture Fonctionnement : 1 845 746.65 €**
- Résultat exercice 2023 Investissement : - 221 216.08 €
- Résultat antérieur 2022 Investissement = 801 486.19 €
- **Résultat de clôture Investissement : 580 270.11 €**
- RAR dépenses = 4 583 984.78 €
- RAR recettes = 2 074 700 €

20240402 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL ANNEE 2023

Le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

20240403 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2023

Résultat de clôture Fonctionnement : 1 845 746.65 €

Résultat de clôture Investissement : 580 270.11 €

RAR dépenses = 4 583 984.78 €

RAR recettes = 2 74 700 €

Besoin de financement : 1 929 014.67 €

Approbation unanime

20240404 APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL ANNEE 2024

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après avoir approuvé l'affectation du résultat 2023,

APPROUVE le budget primitif 2024

20240405 VOTE DES TAXES COMMUNALES

TAXE FONCIERE BATIE / TAXE FONCIERE NON BATIE / TAXE D'HABITATION RESIDENCES SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le Maire propose, pour permettre un équilibre du budget, de maintenir les taux votés en 2023 soit :

- Foncier bâti : 27.09 %
- Foncier non bâti : 31.60 %

Et de voter un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants : 9.58 %

Avec 1 abstention, le Conseil Municipal approuve les taux proposés.

- Foncier bâti : 27.09 %
- Foncier non bâti : 31.60 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants : 9.58 %

20240406 FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M57 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux. Il convient alors de reprendre la délibération votée sous la M14 au niveau des durées d'amortissement :

Article / Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
2041512 / 2041582	Eclairage	1 à 15 ans (définie sur la délibération à chaque fois)
2046	Attribution de compensation	15 ans
2046	Fonds de concours	15 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	5 ans
2184	Mobilier	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Approbation unanime

Ont signé au registre tous les membres présents

A Saint Bonnet les Oules, le 15 avril 2024

Le Maire,



Guy FRANÇON